

Ile de Tromelin : attention à ne pas priver la France d'une ressource potentielle

Publié le 13 janvier 2017

Le 18 janvier prochain, l'Assemblée nationale examinera le projet de loi déposé en 2012 ratifiant un accord-cadre entre la France et l'île Maurice concernant la cogestion de l'île de Tromelin.

Cette île située à 535 km de l'île de La Réunion, présente avant tout un intérêt scientifique et météorologique. Cependant, avec plus de 280.000 km² de Zone Economique Exclusive (ZEE), elle participe au rayonnement de notre pays, deuxième ZEE du monde derrière celle des Etats Unis. Elle peut contribuer au développement de l'économie, notamment autour du secteur de la pêche.

Le MEDEF attire l'attention des parlementaires et leur demande de veiller, par toutes les expertises et les concertations avec les acteurs économiques nécessaires, à ce que la France ne se prive pas d'un potentiel économique et de créations d'emplois avant de ratifier cet accord.

De plus, si ce texte venait à être voté, le MEDEF craint que l'application de cet accord ne crée un précédent et n'entraîne la remise en cause de la souveraineté de la France sur d'autres îles, menaçant ainsi sa Zone Economique Exclusive, véritable atout de notre pays dans la compétition mondiale.

La question de l'île de Tromelin, et plus généralement de la Zone Economique Exclusive de la France, sera évoquée lors de la conférence de presse de lancement du programme économique du MEDEF pour l'Outre-Mer, le 25 janvier prochain.